

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20241217-2024-77-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Publication : 19/12/2024

**OBJET :**  
**Convention d'appui à la  
phase 9 du programme  
de recherche PIREN  
SEINE**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le quatre décembre, se sont réunis à 10h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Vincent BEDU,*

*Philippe GOUJON,*

*Patrice LECLERC,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Denis LARGHERO,*

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Frédéric MOLOSSI,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En téléconférence :

*Chantal DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Jean-Michel VIART*

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*

**Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

Nombre des membres composant le Comité syndical .....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance .....	13
Représentés par mandat .....	6
Absents .....	12

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :  
*Annie DUCHENE*

**Étaient absents excusés :**

*Sylvain BERRIOS,  
Sylvain RAIFAUD,  
François VAUGLIN,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Pierre RABADAN,  
Pénélope KOMITÉS,  
Dan LERT,  
Jérôme LORIAU,  
Magalie THIBAULT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Laurence COULON,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*François-Marie DIDIER donne pouvoir à François-Marie DIDIER  
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI  
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Lancé en 1989 à l'initiative du CNRS et sur le modèle d'autres grands fleuves français, le Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'ENVironnement du bassin de la Seine, dénommé PIREN-Seine, a pour objet de développer la connaissance des processus physiques, biologiques et socio-économiques à l'œuvre dans le bassin versant de la Seine, dans une optique de gestion intégrée et durable des ressources hydriques du bassin.

L'EPTB Seine Grands Lacs est partenaire du PIREN-Seine, via une convention signée en 2015 pour la mise en œuvre de la phase 7 du programme, et via le soutien qu'il apporte depuis 2016 à sa cellule de transfert, portée par l'association ARCEAU Île-de-France.

À l'issue de la phase 8 du programme, le Comité de coordination du 11 juillet 2024 a permis d'une part de dresser le bilan de cette phase qui s'est déroulée sur la période 2020-2023, et d'autre part d'arrêter, de manière concertée, les grands axes de recherche envisagés pour la phase 9 prévue pour 4 ans à compter de janvier 2025.

Cette nouvelle phase devrait s'articuler autour de 5 axes thématiques, eux-mêmes divisés en un certain nombre de blocs auxquels seront rattachées les actions de recherche interdisciplinaires envisagées. Ces axes principaux sont les suivants (en gras les axes les plus pertinents pour l'EPTB) :

**Axe 1 : Vulnérabilités du bassin de la Seine et de ses territoires face au changement climatique ;**

Axe 2 : Les flux de matières dans les filières et leurs impacts territoriaux ;

**Axe 3 : Histoire, paysages, territoires et restauration écologique ;**

Axe 4 : Les contaminants — niveaux et effets dans les écosystèmes et sur la santé ;

**Axe 5 : Transferts biogéochimiques le long du continuum Homme-Terre-Mer sous changements socio-climatiques.**

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités de participation de l'EPTB Seine Grands Lacs à la mise en œuvre de la phase 9 du PIREN-Seine, selon le programme prévisionnel adopté à l'issue du Comité de coordination.

En tant qu'acteur majeur de la gestion des ressources en eau sur le bassin amont de la Seine, l'EPTB souhaite en effet encourager les efforts menés à travers ce programme de recherche interdisciplinaire ambitieux à l'échelle du bassin, considérant que la connaissance des différents processus étudiés contribue favorablement à améliorer l'élaboration de politiques publiques adaptées aux enjeux de ce territoire en matière de gestion équilibrée et durable des ressources en eau, dans un contexte de forte pression anthropique et d'évolution climatique globale inédite.

Ainsi, cette convention permettra pour Seine Grands Lacs de progresser sur la connaissance scientifique sur les sujets suivants :

- La connaissance du changement climatique sur l'hydrologie du bassin de la Seine et sur le risque de non-remplissage des lacs-réservoirs ;
- Les interactions nappes-rivière sur le bassin versant et prise en compte des grands lacs dans le modèle hydrologique de la Seine
- Les émissions de gaz à effet de serre de nos lacs-réservoirs, avec l'apport de la télédétection satellitaire, et les modalités de gestion qui permettraient de les réduire
- La quantification du bénéfice des ZEC pour l'agglomération parisienne et le renforcement de la justification du portage politique des ZEC,
- L'analyse de l'acceptabilité des projets de ZEC et des représentations sociales.
- L'évaluation du casier pilote de la Bassée, la restauration du canal Bray la Tombe dans le cadre du projet de territoire
- L'étude de l'injection de l'eau pompée dans la nappe de la craie de la plaine de la Bassée pour développer la multifonctionnalité du casier pilote.

La présente convention établie entre Seine Grands Lacs, Sorbonne-Université et le CNRS, prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et est conclue pour une durée de **4 ans**, qui correspond à la durée prévisionnelle de la phase 9 du PIREN-Seine, qui devrait se dérouler de janvier 2025 à décembre 2028.

Dans ce cadre et sous réserve de l'acceptation par son Comité syndical de l'inscription budgétaire des sommes correspondantes lors de l'élaboration de son budget annuel, l'EPTB Seine Grands lacs versera à Sorbonne Université une **subvention annuelle de 65 000 €** (soixante-cinq mille euros) pour chacune des 4 années de la phase 9 du Programme.

Le montant de cette subvention annuelle est identique à celui qui était versé lors de la phase 8 (seule la subvention 2024, année de transition entre 2 phases du programme, avait été réduite à 50 000 €).

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** le projet ci-annexé de convention d'appui à la phase 9 du programme de recherche PIREN-SEINE, - établi entre le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, Sorbonne-Université et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS);

**VU** le Budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

**VU** la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour Seine Grands Lacs de poursuivre son soutien au programme de recherche multidisciplinaire PIREN-Seine centré sur l'hydrosystème du bassin de la Seine, y compris dans sa dimension de diffusion, auprès d'un large public ;

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article 1 :** **APPROUVE** les termes du projet de convention relatif à l'appui à la phase 9 du programme de recherche PIREN SEINE, établi entre le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, Sorbonne-Université et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

**Article 2 :** **INDIQUE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

**Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ci-annexée.

Le Président,



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)